

Notes pratiques

sur la sécurité de l'information

Conseils en matière de sécurité de l'information

| | |
|---|--|
|  | <p>1. Sachez que cela peut vous arriver</p> <p>Signalez immédiatement tout incident à votre supérieure immédiate ou votre supérieur immédiat et au STI. Faites attention quand vous publiez des informations vous concernant dans les médias sociaux.</p> |
|  | <p>2. Réfléchissez avant de cliquer</p> <p>La curiosité, l'urgence et la peur ne sont que quelques-unes des tactiques utilisées pour vous faire mordre à l'hameçon!</p> |
|  | <p>3. Ne vous laissez pas piéger par les tentatives d'escroquerie</p> <p>Elles ne se font pas que par courriels. Elles peuvent provenir de SMS, d'appels téléphoniques ou des médias sociaux.</p> |
|  | <p>4. Tenez-vous au courant des actualités et des formations</p> <p>Faites la formation obligatoire en ligne sur la sécurité de l'information et la protection des données. Le STI offre des formations plusieurs fois par an.</p> |
|  | <p>5. Protégez vos mots de passe</p> <p>Veillez à ce qu'ils soient uniques et sûrs. Ne les partagez pas. Utilisez un gestionnaire de mots de passe.</p> |
|  | <p>6. Protégez vos appareils mobiles</p> <p>Utilisez un code d'accès (PIN) ou TouchID. Activez l'effacement à distance dans le cas où vous perdriez votre appareil.</p> |
|  | <p>7. Verrouillez tout avant de partir</p> <p>Fermez à clé ou verrouillez tout avant de quitter les lieux. Cela inclut l'ordinateur et la porte de votre bureau.</p> |

Pour toute question concernant la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)* et la *Loi sur les renseignements médicaux personnels (LRMP)*, veuillez communiquer avec Carole Pelchat, coordonnatrice du Bureau de la protection de la vie privée, au poste 398.